



ARRETE DU MAIRE
N° 77 336 22 051
PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1E CLASSE

Le Maire de Neufmoutiers-en-Brie ;

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/11/2011 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2022 portant détermination des lignes directrices en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents,

Vu l'avis du comité technique rendu le 11 octobre 2022,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2022 le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de première classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. Jean-François MANAPANY	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	01/01/2022
2. Bernard LUCE	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	01/09/2022, date à laquelle l'agent satisfait, au plus tôt, l'ensemble des conditions d'ancienneté exigé par le statut particulier

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie
- transmis au centre de gestion pour publicité,

Fait à Neufmoutiers-en-Brie , le 29/11/2022
Le Maire,

Ludovic POUILLET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif de dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.